

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental en EPS Conseiller prévention – HAUTE VIENNE

DESCRIPTIF DU POSTE

Sous l'autorité académique, le conseiller pédagogique départemental en EPS est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN de la Haute Vienne, et par délégation de l'IEEN chargé de mission EPS. Il représente l'IA-DASEN, à sa demande, sur les projets ou opérations liées à l'EPS.

- Statut : Conseiller pédagogique départemental EPS

- Affectation : DSDEN 87

- Quotité: 100%

- Durée: *Le candidat retenu occupera la fonction de CPD EPS au 1^{er} septembre 2018 tout en conservant le bénéfice de son poste actuel pour l'année scolaire 2018/2019.*

Si cette personne remplit les conditions requises et confirme sa volonté de poursuivre cette fonction, il sera titularisé à titre définitif le 1^{er} septembre 2019.

- Adresse: Site Leroux, allée Alfred Leroux, 87000 Limoges.

Son secteur d'intervention s'étend sur le département de la Haute-Vienne et pourra concerner, dans le cadre de sa lettre de mission, des actions de formation académiques.

Il assure également des missions de prévention et de sécurité à l'échelle départementale (en lien avec les assistants prévention) en tant que Conseiller prévention pour lesquelles une lettre de mission spécifique sera établie.

MISSIONS

Le conseiller pédagogique E.P.S a pour mission de développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'EPS. Il coordonne et anime les actions de l'équipe EPS départementale 1^{er} degré.

- Participation, élaboration et mise en œuvre du plan départemental de formation (PDF) : EPS, formations interdisciplinaires, formation des directeurs d'école, formations inter-degrés, formations hybrides, ...

- Participation à la mise en œuvre de la réforme des cycles d'enseignement visant la continuité des apprentissages dans le cadre de la scolarité obligatoire.

- Impulsion, organisation et suivi des rencontres sportives.

- Coordination des travaux du groupe ressource académique « natation – savoir nager ».

- Collaboration avec les collectivités territoriales pour la répartition des installations sportives mises à la disposition des écoles.

- Impulsion et suivi des démarches de partenariats : collectivités territoriales, université de Limoges...

- Gestion et suivi des agréments des intervenants extérieurs et des structures d'accueil.

- Participation aux commissions de recrutement et/ou aux jurys de concours.

COMPETENCES ATTENDUES

Les candidats sont des professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF spécialité EPS ou des professeurs d'EPS. A minima, il montrera des compétences et un intérêt dans la formation des maîtres et pour l'enseignement de l'EPS. Par conséquent, des professeurs des écoles non titulaires du CAFIPEMF au moment de la candidature peuvent candidater.

Des connaissances didactiques et pédagogiques sont indispensables à l'exercice de la fonction. Il est nécessaire de posséder :

- Des capacités d'initiatives, pour le montage et le suivi de projets, le sens de la communication et une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes.

- Des connaissances relatives aux enseignements de l'EPS de l'école maternelle au collège et à sa réglementation.

- Des connaissances du sport, scolaire (USEP, UNSS, FFSU), fédéral et territorial.

- Une maîtrise des TICE au service de la mise en place d'indicateurs, de la production de ressources, et du suivi du site départemental EPS.

PROCEDURE ET CALENDRIER

Les candidatures, accompagnées d'un CV, devront être adressées à Madame l'Inspectrice d'académie, DASEN de la Haute-Vienne pour le 8 Juin 2018 (ce.ia87@ac-limoges.fr avec copie à philippe.sbaa@ac-limoges.fr)

Les candidats seront convoqués pour un entretien avec une commission de recrutement qui se réunira **le 13 juillet 2018 à partir de 13h30.**